

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

DÉLIBÉRATION – CAC-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-03

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **07 MAI 2025**

Date de transmission : **07 MAI 2025**

Date de réception rectorat : **07 MAI 2025**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2025

- VU** le code de l'éducation ;
VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 28 avril 2025 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 28 avril 2025

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 28 AVRIL 2025

Membres en exercice : 75

**Nombre de membres présents et
représentés participant à la délibération :**

64

Pour : 61

Contre : 0

Abstentions : 3

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 20 janvier 2025.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

20 JANVIER 2025

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président de l'Université

Collège A

Mme ALLARD-POESI Florence

M. BOFFA Romain

Mme COLL Isabelle

M. MELLOUK Abdelhamid

Mme COSTES Laurence

M. MALFATTI Edoardo

M. NAILI Salah

Mme ALBANESE Patricia

Mme RAFFARIN Anne

M. ZIDI Mustapha

Collège B

M. DOMINGUES Rui Patrick

Mme MARQUEZ Sonia

Mme RIFAI Hala

Collège C

M. DUYCK Clément

Mme HARBELOT Isabelle

Mme JOURNET Émilie

Mme N'DAH-SEKOU Virginie

Mme MOURRE Marie-Laure

M. RICHARD Thomas

Collège des personnels BIATSS

Mme GERMÉ Gisèle

M. HUET Jean-Baptiste

M. COSTES Bruno

Mme THÉRIAL Claire

Mme BEIS Élisabeth

Collège dit «des usagers»

GACHOWSKI Thomas

M. BOUCEY Yvan

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)
 Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à M. MALFATTI)
 Mme SBIDIAN Émilie (pouvoir à M. DOMINGUES)
 Mme TACHER Vania (pouvoir à Mme MOURRE)
 M. WAGENER Noé (pouvoir à M. NAILI)

Collège B

M. BARAU Caroline (pouvoir à M. MELLOUK)
 Mme BONNASIEUX Corinne (pouvoir à M. DOMINGUES)
 Mme GALLOT Fanny (pouvoir à Mme ALBANESE)

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine (pouvoir à M. DUYCK)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à Mme ENGELS)

Collège des personnels BIATSS

Mme CAUPOS Émilie (pouvoir à Mme THÉRIAL)

Collège dit «des personnalités extérieures»

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ)
 Mme PIGEYRE Frédérique (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)
 M. BARBIER Marc (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

Mme BERGÈS Karine, VP sciences avec et pour la société
 M. CHELGOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN
 Mme DE RUGY Anne, VP vie étudiante et engagement
 M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH
 M. GUERRIEN Frédéric, Directeur du cabinet de la présidence
 M. PALAU Yves, Directeur de l'IEP de Fontainebleau
 M. THAUVRON Arnaud, VP CFVU
 Mme BÉNARD Frédérique, Directrice de la DEVE

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président de l'Université	5
2. FORMATION ET RECHERCHE	5
2.1 Appel à projets transformants Érasme – 3^e édition : validation des projets lauréats	5
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024	17
QUESTIONS DIVERSES.....	18

La séance débute à 15 heures 10 minutes, sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

M. DUBOIS-RANDÉ : Bonjour à tous et merci de vous être rendus disponibles. Nous avons essayé de combiner cela avec tous les conseils de façon à enchaîner de façon complémentaire. En tous cas, une belle année 2025 qui se présente bien pour l'UPEC. On verra ce qu'il adviendra tout au long de l'année, avec des surprises assurément.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Appel à projets transformants Érasme – 3^e édition : validation des projets lauréats

Un document est présenté.

Mme DE RUGY : Bonjour à toutes et à tous. Ce CAC fait suite au précédent et entre temps ont été mis en ligne les avis du jury résumés pour l'ensemble des projets ainsi que les indications sur les projets ayant été retenus par le jury de l'AP-Érasme. Nous allons vous présenter rapidement les deux types de lauréats puisqu'il y avait deux catégories. La première catégorie était celle des projets demandant un refinancement, à savoir des projets ayant déjà eu lieu et pouvant déjà faire l'objet d'un bilan et qui demandent un prolongement pour diverses raisons. Karine vous présentera ensuite les lauréats pour les nouveaux projets pour ce troisième appel à projets Érasme. Qu'il s'agisse des nouveaux projets ou des projets prolongés, il s'agit toujours du même cadrage de l'AP-Érasme, avec un objectif de transformation écologique et sociale en lien avec le territoire.

Pour les projets demandant un prolongement, l'enveloppe était de 200 000 euros. Cinq projets ont été proposés pour un refinancement. Trois projets que je présenterai tout de suite après ont été retenus par le jury pour un montant de 92 243 euros. L'enveloppe de prolongement était au départ était trop faible pour financer l'ensemble des projets, mais la somme allouée s'est avérée finalement inférieure au montant total et il est donc resté 107 000 euros. Le jury a proposé d'attribuer ces 107 000 euros aux nouveaux projets et donc d'augmenter

l'enveloppe de financement des nouveaux projets et d'en financer potentiellement davantage, à une hauteur plus élevée.

Concernant les trois projets lauréats qui demandaient un nouveau financement, il s'agit d'un projet recherche, d'un projet formation et d'un projet étudiant, sachant que ces trois projets ont aussi un impact formation recherche ou formation recherche territoire, il ne s'agit pas d'une valence unique. Les trois projets retenus sont les suivants.

Le premier projet est le projet ASVI, Adaptation de la société au vieillissement par l'innovation. Ce projet est à la fois formation, recherche et territoire, et vise à travailler sur les stéréotypes du vieillissement pour agir sur ces stéréotypes et travailler avec les acteurs, avec le CMQ Bien vieillir et les acteurs du territoire qui emploient des personnes en lien avec les personnes âgées. Il s'agit de transformer ces stéréotypes. Ce projet a été mené avec une phase d'identification des stéréotypes, une phase d'action pour agir contre les stéréotypes et une phase de diffusion. Il était demandé un complément de 7 000 euros correspondant à deux fois 3 500 euros pour financer des emplois étudiants ou des stagiaires afin de communiquer sur le projet et sur les dispositifs de lutte contre les stéréotypes sur le vieillissement auprès de nouveaux acteurs du territoire. Le jury a proposé d'accepter ce prolongement de financement permettant de prolonger le projet.

Le deuxième projet demandant un refinancement est le projet FHP, Festival d'histoire populaire. Il s'agit d'un projet global qui part de chercheurs de la faculté LLSH en histoire, qui s'inscrit aussi dans la ligne de l'Histoire publique. Un premier festival d'histoire populaire a déjà eu lieu et je vous invite à aller voir sur le site les contributions des étudiants et des étudiantes qui sont extrêmement intéressantes. C'est un festival qui travaille sur le territoire et tente de donner la parole aux acteurs ordinaires de l'histoire qui sont en général moins sollicités. La demande est relative à une deuxième session du festival, sur le thème de la fête. Il s'agit d'un cofinancement avec de nombreuses subventions déjà attribuées. La demande à l'AP-Érasme porte sur un nouveau financement de 15 000 euros. Le jury, au vu du premier festival, a accepté cette demande.

Le dernier projet, GYNETTE, est un projet étudiant, avec une certaine fragilité puisque les quatre étudiantes qui portaient ce projet ont été diplômées en 2024 et sont donc professionnelles et ont moins de temps pour mener à bien ce projet. Il s'agit d'un projet d'application « gynéco » avec plusieurs éléments visant les étudiantes pour une préparation notamment à la première consultation en gynécologie. Cette application contient des témoignages et des informations de prévention et avec un aspect de gestion de rendez-vous, de notes personnelles, etc. La demande portait sur un refinancement de l'application dont le coût avait été sous-évalué et le financement de vidéos explicatives et de nouvelles fonctionnalités. Il s'agit en fait de lancer l'application ; il existe un site GYNETTE, mais l'application n'est pas lancée parce que le financement octroyé lors de la première vague était

insuffisant. Le travail bénévole était insuffisant et il a fallu faire appel à des professionnels. Le montant accordé est donc de 70 243 euros.

Voilà pour les projets de la vague 1. Il n'y a pas de projets de vague 2. Il faut savoir que pour l'un des projets qui demandait un refinancement important, il a été suggéré de créer un nouveau projet pour la vague 4. Il y a une question.

M. DUYCK : J'ai deux questions concernant les projets non renouvelés. Pour le projet ECODEV, pourquoi ne l'avez-vous pas fait passer directement comme un nouveau projet ? Quand je lis le compte rendu qui est fait, les évaluations sont quand même positives, même si cela met en avant la fragilité logistique du projet, son intérêt et son caractère transformant. L'une des recommandations est de le proposer non pas au renouvellement, mais comme un nouveau projet. Pourquoi n'a finalement pas été possible de le faire passer dans les tuyaux des nouveaux projets ? C'est vraiment une question de méthode. Il s'agit de voir quelle souplesse est permise.

L'autre question concerne le projet EERTS. Le principal reproche concerne la méthodologie de l'enquête et des cohortes. Pourriez-vous en dire un peu plus sur ce reproche méthodologique ?

Mme DE RUGY : Oui, pour ECODEV, il y a un problème de coût aussi qu'il fallait revoir avec la Direction du Patrimoine puisqu'il y a des travaux importants. Il s'agit d'un projet d'extension de panneaux photovoltaïques. Au départ, 6/8 panneaux étaient prévus et dans le prolongement, il s'agit de 48 panneaux. C'est donc de plus grande envergure et avec la nécessité de faire 60 000 euros de travaux. On voulait vérifier qu'il n'y avait pas d'autre solution que le financement par Érasme et voir si cela pourrait s'intégrer dans un plan énergétique plus large de l'UPEC, afin qu'il ne s'agisse pas seulement du troisième volet d'un projet, mais d'un projet énergétique au sens large. Ce sont des réajustements.

Quant au deuxième projet, il y a deux raisons principales. Il s'agit d'un projet pour engager les étudiants dans la recherche des trajectoires de santé des populations. C'est un projet intéressant, le projet ECITY. Si vous regardez le site, vous verrez les résultats de l'enquête ECITY. Elle a été examinée par le jury qui a relevé deux problèmes. Le premier était une question méthodologique puisqu'il s'agit de constituer une cohorte ; or dans les résultats apparus, il ne s'agit pas vraiment d'une cohorte, mais d'une enquête, je ne sais pas comment on appelle cela en statistique, mais une enquête récurrente, mais avec des publics différents et non pas sur une cohorte constituée d'étudiants. La seconde raison tient à ce qu'une grosse partie des financements visait à financer la troisième partie de cette enquête avec les étudiants ayant accepté de participer, mais c'est un peu plus flou que cela, avec des cartes-cadeaux ; 24 000 euros concernaient 20 euros de cartes-cadeaux pour 1 200 étudiants. Entre temps, ce système des cartes-cadeaux pour encourager

à répondre à une enquête a été proscrit. Par ailleurs, au moment où le jury s'est réuni, cela paraissait une part très importante du budget.

M. DUYCK : Sans vouloir en discuter le bien-fondé, ne serait-il pas possible au jury de dire qu'il supprime ce budget, mais autorise quand même ce projet ? Il me semble que cela a été fait pour d'autres projets. Le financement des cartes-cadeaux est-il un obstacle au financement du projet en soi ou est-il possible de dire qu'on supprime cette partie du budget tout en laissant continuer le projet financé par ailleurs.

Mme DE RUGY : C'était formellement possible puisque pour financer davantage de projets, parfois le jury réduit les budgets demandés. C'était possible, mais là, c'est l'aspect de la méthodologie et le fait que ce qui était annoncé comme une cohorte n'en était pas une. C'est l'aspect de la cohorte qui intéressait le jury qui a examiné les premiers résultats et il semble que ce n'était pas une cohorte.

Mme BERGÈS : Pour répondre à ta première question, et savoir pourquoi on n'a pas fait passer ce projet dans un nouveau projet, il faut savoir qu'en ce qui concerne l'instruction, il s'agit de deux dossiers différents. Pour les nouveaux projets, on demande beaucoup plus de pièces justificatives par rapport à un projet qui ne demande qu'une rallonge. C'est pourquoi il devenait très complexe de le faire passer et qu'il a plutôt été proposé de le présenter peut-être à la prochaine session avec l'intégralité des pièces demandées.

Mme ALLARD-POESI : J'ai une remarque et une question. Serait-il possible pour les prochaines vagues d'avoir un tableau avec les demandes et les financements proposés ? En fait on n'a pas ce tableau qui est présenté maintenant. S'il est possible de l'avoir, cela serait intéressant.

Ma question porte sur GYNETTE. Je voudrais un rappel concernant les financements obtenus lors de la précédente vague et s'ils ont été dépensés ou non. C'est une information importante, compte tenu du montant de 70 000 euros.

Mme DE RUGY : En pratique, il y a un résumé de l'avis du jury qui indique en fin quel était le montant demandé et si un montant a été alloué.

Mme ALLARD-POESI : Il s'agirait juste d'un tableau de synthèse, pour la simplicité de lecture.

Mme DE RUGY : Oui, je vais regarder.

Mme BERGÈS : Nous pouvons passer aux nouveaux projets. Nous avons reçu 22 projets dont l'un ne rentrait pas dans les attendus d'Érasme, donc 21 projets pour 7 projets lauréats. Ainsi qu'Anne l'a expliqué, 107 000 euros ont été basculés sur l'enveloppe initiale des 700 000 euros qui n'a pas été entièrement dépensée pour les rallonges. Sont présentées les valences : 5 projets ont une valence recherche et/ou formation, un projet est plutôt de l'ordre du festival culturel politique, mais avec une visée pédagogique et formation, un projet de services, mais à valence recherche et notamment innovation. Il est important de souligner qu'il n'y a pas de projet étudiant qui ait été retenu pour cette nouvelle vague. Peu de projets ont été déposés et nous – à savoir le jury – avons jugé que certains ne rentraient pas du tout dans la procédure et les attendus. L'un a été discuté et nous avons considéré qu'il n'était pas suffisamment abouti pour pouvoir le financer en l'état. Une réflexion a été amorcée dans le COMEX COPIL Érasme au sujet des projets étudiants, car cette question nous a interpellés au bout de trois ans d'AAP et il est vrai que nous souhaiterions pouvoir associer davantage de projets étudiants. GYNETTE en est un exemple, mais il s'agirait de nouveaux projets. Nous sommes donc en train de réfléchir à voir comment encourager et surtout mieux accompagner et préparer les étudiants pour les dossiers de candidature. C'est un exercice qu'ils ne maîtrisent pas comme les enseignants-chercheurs, ce qui est parfaitement normal. Finalement, il est difficile de les évaluer dans un jury qui évalue tous types de projets. Cette réflexion est en cours et nous allons tenter de trouver des solutions pour l'année prochaine.

Concernant les 7 projets retenus qui sont affichés. Le premier est le projet C-FRAME qui mesure l'empreinte carbone des essais cliniques en adaptant un outil britannique au contexte français en vue de réduire les émissions de CO2 et sensibiliser le secteur de la recherche clinique. Ce projet s'appuie sur une complémentarité entre l'expertise technique d'EPISEN pour l'analyse critique et l'expertise des équipes de l'UFR-Santé et notamment l'IMRB en recherche clinique pour l'extraction des données. Il a été considéré que ce projet était tout à fait pertinent, convaincant, bien construit et clair et qu'il présentait des partenaires. Il est surtout apparu comme innovant en termes de mesure des empreintes carbone. La porteuse du projet est Florence CANOUI-POITRINE, de l'IMRB, en collaboration avec l'EPISEN. Le montant demandé était de 96 500 euros et le projet a été financé dans son intégralité.

Par ordre alphabétique, le deuxième projet est le projet Cpaix, Constellation pour les paix plurielles. Il a pour objectif de créer une plateforme transmédias interactive en partenariat avec l'Institut pour la Paix. Les travaux avec ce partenaire ont déjà commencé pour d'autres projets. Ce projet vise à enrichir le débat sur la paix et la mémoire. Il est porté par Laura Lema Silva de l'UFR LLSH et du laboratoire IMAGER. En plus de la plateforme transmédias, qui inclut des objets numériques, mais aussi des événements en présentiel, notamment un festival, il est proposé de

mettre en œuvre une recherche participative avec les étudiants de l'UPEC. Sans entrer dans les détails, des recommandations ont été faites ; elles apparaissent dans les avis, notamment pour se rapprocher des étudiants de l'IEP de Fontainebleau en y associant des politistes. Mais le financement a été revu à la baisse puisque 184 033 euros avaient été demandés et que le montant accordé est de 134 033 euros. Il a été revu à la baisse pour déployer les premières actions et il a été considéré qu'un certain nombre d'actions pouvaient être financées ultérieurement.

Le projet suivant est le projet ELVIRA. Il est porté par le Lab'Urba et a été déposé par Claire Hancock et son équipe. C'est un projet de recherche action qui porte sur la question des expulsions dans le contexte de paupérisation de populations et de spéculation immobilière dans certains départements français, dont le Val-de-Marne. Ce projet a paru tout à fait convaincant ; il prolonge aussi une collaboration déjà initiée et il s'appuie surtout sur un réseau existant très large et très solide, avec des associations et des organes publics de défense des droits de l'Homme. Le financement demandé était de 197 200 euros et 146 000 euros ont été proposés, pour financer notamment l'équivalent d'un contrat doctoral et l'acquisition d'une base de données associative sur laquelle travaillera la personne recrutée.

Un autre projet sélectionné est le FICPOL, ou Festival de la fiction politique, porté par le CREC en la personne d'Emmanuel GUIGO. Ce projet explore les relations renouvelées entre la politique et les fictions cinématographiques et visuelles à travers l'émergence de séries ou films prenant la politique pour objet en Europe comme aux États-Unis. L'objectif du projet est d'organiser un festival du film politique permettant de projeter de nouvelles créations et des œuvres historiques. L'objectif est de promouvoir l'éducation populaire et la formation des étudiants par les médias audiovisuels en contribuant à une meilleure compréhension du fonctionnement politique. Les partenaires sont largement identifiés, comme l'Institut François Mitterrand, ou également des partenaires du territoire comme le cinéma du Palais ou encore la mairie de Créteil. Le budget demandé pour un montant de 15 000 euros a été accordé dans son intégralité, car il a été jugé très raisonnable. Il correspond à une série de captations en vidéo des séances auxquelles participeront des personnalités politiques invitées lors des projections. Il a aussi été recommandé aux porteurs d'élargir le public au-delà de l'UFR LLSH pour une interaction entre les différents campus.

Le projet suivant, INNOV'ACT, est un projet de services. C'est un projet BIATSS qui est déposé par la DRV et notamment par le pôle Transfert et innovation de la DRV. C'est un projet de transformation de services ayant pour ambition de structurer les actions déjà en cours au sein du pôle Transfert et innovation de l'université, afin de mieux la valorisation de la recherche et de l'innovation. Le budget demandé a été revu à la baisse, car il s'agit d'une demande de financement d'un contrat doctoral qui va accompagner cette transformation d'un service en menant une collecte de

données approfondies pour alimenter la recherche et l'évaluation. L'idée, pour ce projet un peu particulier, est que ce contrat doctoral permettra de mener une recherche appliquée pour une montée en puissance des acteurs de ce service sur les questions d'innovation. Le projet a été réduit à l'équivalent, 120 000 euros, d'un contrat doctoral qui travaillera sous la tutelle de l'assesseur « innovation ».

Le projet PATVIE, pour Passage d'âge et transition, est porté par le LIRTES et par Pierrine Robin en particulier. C'est un projet de recherche action qui envisage de créer un pôle de recherche action interdisciplinaire sur les passages d'âges et transition dans les parcours de vie et les vulnérabilités en contexte de crise et de proposer un pôle d'expertise sur la sécurisation, destiné aux acteurs publics ou parapublics, et aux entreprises. Il y a aussi une visée d'accompagnement des ministères, des collectivités territoriales, des associations et des entreprises. Tout comme pour le projet ELVIRA le jury a été sensible au travail collectif déjà mené dans le cadre de ce projet. Sa force réside notamment dans des réseaux préexistants qui ont été mobilisés par la porteuse du projet lors de précédentes demandes ANR ou avec le projet AMI que nous n'avons pas obtenu. Un travail d'équipe s'est fédéré autour d'un projet sur les vulnérabilités. Le jury a considéré que le projet était sérieux et que sa faisabilité était réelle. Le budget a été un peu revu à la baisse pour permettre le recrutement d'un post-doctorant et d'un chargé de projet sous forme de vacations administratives pour la mise en œuvre du projet.

Le projet suivant est le projet PRANASAN, Atelier de pratiques narratives en santé. Il s'agit aussi d'un projet de recherche action, déjà amorcé, jouissant déjà d'une collaboration avec un partenaire important, à savoir le SAMU social de Paris. Ce projet a déjà été financé par un AAP obtenu par le SAMU social et le porteur du projet qui est Roberto Poma du LIS. Le cofinancement est de 250 000 euros. L'idée est aussi de mettre en place une recherche action autour d'ateliers d'écriture autobiographique et de narration pour aider les personnes en précarité usagères du SAMU social de Paris. Le but est de tester un projet innovant sur les dispositifs de médecine narrative pour une réinsertion sociale en contribuant à des politiques de soutien qui soient plus inclusives. Le partenariat avec le SAMU social apporte une visibilité intéressante pour l'UPEC et cette recherche action associe aussi des étudiants puisque dans le cadre de ce travail, un programme pédagogique de formation et de recherche est déployé jusqu'en 2030. Le budget a été largement revu à la baisse parce que les actions et le dispositif prévus dans le calendrier courraient jusqu'en 2030, ce qui a paru lointain. Il a donc été proposé de revoir le budget afin de permettre le recrutement d'un post-doc et le financement des 15 ateliers qui sont au cœur du projet, ce qui permettra une montée en puissance de la recherche action.

Je crois que nous avons fait le tour des projets et nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. NAILI : M. Salah NAILI, de la commission Recherche. J'ai une question un peu générale, car j'entends qu'un certain nombre de doctorants sont recrutés. Ces doctorants vont-ils bien être affectés dans des laboratoires de recherche ? On ne va quand même pas les laisser seuls.

Mme BERGÈS : Il s'agit de post-doctorants pour la plupart. Le processus est exactement le même que pour le recrutement de doctorants dans le cadre de la CR. Le financement a été octroyé, mais le processus reste similaire à celui qui est déployé pour les autres recrutements. Ils ne sont pas lâchés dans la nature et ils sont bien rattachés à un laboratoire et à l'UPEC.

Mme ALBANESE : J'ai une question à propos du projet INNOV'ACT. J'ai consulté les documents. Pouvez-vous nous en dire davantage ? De ce que je comprends à la lecture du projet, un doctorant serait présent pour observer le mode de fonctionnement et identifier les forces et faiblesses et proposer des éléments de transparence.

Mme BERGÈS : Ce qui semble être dit est qu'il ne s'agit pas d'observer, mais de travailler sur une collecte de données approfondie qui alimenterait la recherche autour de l'innovation et de ses ambitions. Je laisse la parole à Carole qui va peut-être nous en dire plus parce qu'elle suit davantage la question.

Mme HÉNIQUE : Cela sera bien évidemment rattaché à un laboratoire puisque ce sera un encadrement par un enseignant-chercheur effectivement HDR. C'est ce que disait Karine dans sa présentation, c'est Mathias Béjean, qui est l'assesseur innovation recherche et qui est dans l'IRG et cela sera donc bien relié à un laboratoire. C'est plutôt sur des questions de *management* de projets d'innovation que ce doctorant sera recruté et bénéficiera à ce qui est à mettre en place au niveau de la DRV pour le pôle UPEC Transfert innovation et pour pouvoir s'appuyer sur les besoins de nos chercheurs sur l'accompagnement de l'innovation pour avoir un plan d'action. C'est plutôt une vue sur ce qui est fait et sur ce qui est attendu à ce niveau pour transformer les pratiques. Il est aussi nécessaire d'avoir ce recul sur ce qui est fait et sur ce qui est à mettre en place au niveau de l'innovation.

Mme BERGÈS : Pour répondre, sachant qu'il est vrai qu'il y a aussi un sous-effectif en termes d'accompagnement des chercheurs et chercheuses sur ces questions. Il est donc vrai que s'agissant d'un projet estampillé « services », cela peut interpeller. Mais nous avons effectivement bien discuté sur ce projet et son intérêt et l'intérêt de rapprocher les communautés de la recherche et des services ; on a trouvé cela intéressant et les projets Érasme peuvent permettre de trouver ce type d'innovation.

M. NAILI : C'était effectivement sur le besoin de faire des enquêtes et est-ce que le doctorant est le mieux placé pour faire ce genre de travail. N'aurait-il pas fallu un ingénieur d'études pendant trois ans ? Mais si vous avez discuté et cadré la question du point de vue du laboratoire, cette thématique peut en effet parfaitement faire un sujet de recherche et le doctorant pourra à la fin soutenir une thèse, avec les items qu'on trouve dans une thèse, c'est très bien.

Mme HÉNIQUE : L'idée est quand même que le doctorant est bien encadré. Ce n'est pas lui qui tirera lui-même les conclusions puisque c'est dans le cadre d'un projet de recherche qui sert au laboratoire en l'occurrence.

Mme ALLARD-POESI : Je n'ai pas pris le temps de regarder le projet, donc je ne peux pas étayer la réponse. En revanche, pour ce type de financement d'un projet de recherche action en lien avec une organisation publique, il faut aussi penser aux financements COFRA. Il faudrait que l'UPEC se saisisse de ce dispositif qui est l'équivalent des CIFRE en entreprise. Je pense que là, typiquement, le projet INNOV'ACT aurait pu bénéficier d'un financement COFRA. À solliciter, je crois, auprès de la MRT, comme les CIFRE.

Mme BERGÈS : D'accord, merci. Y a-t-il d'autres questions ?

M. DUYCK : Une première question concerne la composition du jury Érasme. Je l'ai cherché et ne l'ai pas trouvée en ligne. Il serait bien de l'indiquer en ligne.

M. BERGÈS : Oui, il n'y a rien de secret. Pour information, nous n'étions là qu'en accompagnement, mais il y a 16 personnes dans le jury : 4 représentants étudiants, 4 représentants BIATSS, 4 représentants des enseignants-chercheurs, et cette année pour la première fois, 4 représentants extérieurs en lien avec le territoire ou les collectivités, un représentant du ministère de la Transition, des présidents d'associations et collectivités territoriales. Mais nous pourrions tout à fait le communiquer sans problème.

M. APARICIO : Je ne suis pas certain qu'on puisse le faire nommément, pour des raisons RGPD. Il faut quand même qu'on leur demande leur consentement.

Mme BERGÈS : Ils ont quand même donné leur accord.

M. APARICIO : Il faut que je vérifie. Je pense qu'on fera les choses dans ce sens-là.

M. DUYCK : Mon autre question concerne les dossiers qui sont portés par des personnes qui ne sont pas de l'UPEC ou qui ne sont plus de l'UPEC.

Mme BERGÈS : C'est-à-dire ?

M. DUYCK : Pour le projet GYNETTE, les personnes porteuses sont d'anciennes étudiantes qui ne sont plus à l'UPEC.

Mme BERGÈS : Concernant GYNETTE, je crois qu'il reste une étudiante, et par ailleurs il s'agit d'un projet qui avait été amorcé alors que ces étudiantes étaient à l'UPEC. Très honnêtement, nous étions enthousiastes pour le soutenir parce que ce projet avait été amorcé dans le cadre d'étudiantes sages-femmes à l'UPEC. Il est vrai que compte tenu du faible taux de projets étudiants, nous avons à cœur de soutenir un projet hyper utile et qui avait été amorcé dans le cadre d'étudiantes à l'UPEC. Je pense qu'il aurait été très difficile de le refuser alors qu'elles avaient amorcé ce projet qui va d'ailleurs servir à nos étudiantes de l'UPEC et au-delà, puisque cette application a pour vocation de venir en complément d'information. Nous avons cette volonté de les accompagner.

M. DUYCK : Je ne conteste pas, mais je parle en termes de cadrage parce qu'il me semble qu'un autre projet, je ne sais plus lequel, a été refusé parce qu'il n'y avait pas de...

Mme BERGÈS : Oui, mais il ne s'agissait pas d'un renouvellement de projet. En fait, pour ce projet GYNETTE, lors de la première demande, je me souviens bien que dans le jury, on avait dit que ce projet était sous-estimé en termes de coûts. On a voulu l'amorcer et il est vrai que cela s'est avéré juste, du fait des nouvelles fonctionnalités à déployer qui demandent bien davantage de financement. Il s'agit donc vraiment d'un projet de renouvellement. Mais là où nous sommes d'accord, c'est que certains des projets que nous n'avons pas retenus étaient portés par des associations, voire des entreprises, hors UPEC.

M. DUBOIS-RANDÉ : Cela dit, le SSU est dans la boucle.

Mme DE RUGY : Oui bien sûr, le SSU est dans la boucle. Elles travaillaient en liaison avec le SSU.

M. DUYCK : J'ai deux autres questions, je suis désolé. L'autre question concerne un projet qui a été refusé, à savoir le projet INTERMETRA. Le projet a été refusé et je comprends les arguments qui figurent dans le dossier, et notamment le fait qu'il s'agisse d'une seule composante impliquée. Néanmoins, une partie de l'argumentaire indique aussi qu'il s'agit d'un projet qui se trouve dans un environnement trop concurrentiel. Je trouve que c'est assez dur. Je n'ai pas été

convaincu, compte tenu du succès d'un projet tel qu'ECRIPLUS qui est justement porté par des universitaires et qui se heurte justement à des solutions concurrentes. Il me semblait que c'était justement un bon moyen d'amorçage du type de solutions éducatives aux langues dans un cadre universitaire développé par des enseignants-chercheurs. Je trouve cela assez dur de refuser le financement pour un projet qui est assez mûr puisque tout un projet a déjà été réalisé à la base auparavant.

Mme BERGÈS : Je vais répondre puisque je connais bien le dossier, car c'est ma collègue ici présente qui le porte. Le point sur le concurrentiel est une remarque qui a été émise par l'un des membres extérieurs qui connaît très bien ce marché. Mais ce n'est pas du tout le seul argument qui ait été avancé. L'intérêt de ce projet en termes de contenu n'est pas remis en cause. À l'occasion de cette première demande concernant la phase de production de contenu, l'argument avancé qui a été discuté et a suscité un consensus est que dans les attendus et parmi les critères d'Érasme, figure la prise en compte de la faisabilité du projet durant plusieurs années. Or dans ce projet, on a remarqué que la partie technique qui va nécessiter une véritable expertise n'est abordée à aucun moment. La porteuse du projet dit elle-même qu'elle n'est pas experte dans ce domaine. L'intérêt pédagogique du projet n'a pas été remis en cause, il est tout à fait réel, mais la faisabilité. Pour un projet de 3 ou 4 années, il aurait été judicieux de disposer d'une projection pour la partie technique et d'une évaluation des coûts. Or, ces éléments-là n'apparaissent pas. Le concurrentiel est presque anecdotique ; l'important était vraiment l'idée d'une technicité et d'une faisabilité du projet et de son coût.

Mme GOURNAY : J'ai cru comprendre que j'étais mentionnée comme intervenante ultérieure.

Mme BERGÈS : Non, non, tu es mentionnée dans l'équipe projet, je peux te le montrer. Il y a un autre collègue, un doctorant, une doctorante et ton nom apparaît dans l'équipe projet. Et non pas comme co-porteur, mais bien dans l'équipe projet, sur un tableau avec 4 ou 5 personnes

M. ZIDI : Un autre élément indépendamment de ce projet, c'est le fait que tous ces projets doivent s'intégrer dans ce qui se fait à l'UPEC. Ce que je veux dire, c'est que s'il y a des services qui sont déjà appliqués sur telle ou telle thématique, à un moment donné on les enveloppe. Pour ce projet-là, j'ai cru voir que le CIDP n'était pas encore impliqué. Indépendamment de ce projet, je pense que c'est aussi un critère, on a déjà parlé de la DRV, on aurait pu avoir un projet en parallèle indépendamment de la DRV ou d'autres services alors que je pense qu'il doit s'agir d'un critère de sélection.

Mme BERGÈS : Et c'en est un, Mustapha, parce que vraiment un point d'attention a été mis à ce propos. À plusieurs reprises, certains projets n'ont pas été retenus, alors même que le contenu nous paraissait intéressant, mais parce qu'ils faisaient un peu « cavalier seul » et n'avaient pas co-construit le projet avec les services de l'UPEC. C'est quand même l'un des éléments essentiels. Comme on l'a dit, le but de ce projet est de partir de choses existantes et d'aller vers une transformation. Le point central est en effet quel est le degré de collaboration. Parfois, ce n'est pas forcément le travail qui a déjà été amorcé, mais au moins qu'il y ait eu des prises de contact et une projection avec un service, par exemple la santé. Ce point a été très étudié.

Mme DE RUGY : J'ajouterais, à propos d'INTERMETRA, que l'association du CIDP avait des avantages, du point de vue technique d'une part, et d'autre part pour l'aspect des usages. Je pense que c'est plutôt cela qui se trouve derrière le terme peut-être maladroit de champ concurrentiel. La question est plutôt que l'on peut produire de très bons sites, mais ensuite il y a la question des usages pédagogiques ou non. Car cela peut être un usage personnel, à l'image du site qui constitue un peu la référence de l'université du cinéma. Le jury a plutôt dit qu'il s'agit d'un très bon outil, mais qu'il faut aussitôt se poser la question de savoir à qui il servira et comment et qui va s'en saisir. Sachant qu'il ne s'agit pas tant d'un marché concurrentiel, mais d'une offre très importante. Au fond, l'idée est que cette offre-là est d'une qualité supérieure à tout ce qui existe et présente donc bien sûr un intérêt en soi.

M. DUYCK : Ma dernière remarque porte sur quelque chose qui n'a pas été aperçu par le jury Érasme et qui concerne le projet C pour la paix. La porteuse du projet, Laura Lema Silva, occupe également une place en tant que directrice scientifique du partenaire, à savoir l'Institut pour la Paix. Je me demande si cela ne pose pas une question.

Mme BERGÈS : Elle a travaillé avec eux et a amorcé, comme je le disais plus tôt, il y a d'autres projets aussi avec lesquels les porteurs ou porteuses ont déjà collaboré. Ici c'est le cas, elle travaille avec cet institut sur d'autres projets. Cela aussi était intéressant, nous nous sommes aussi assurés que les partenariats ne soient pas juste annoncés, mais qu'il existe des liens solides et que la faisabilité du projet soit réelle. Dans le cas de l'Institut pour la Paix, il y a en effet des projets qui ont été menés par cette collègue, mais personnellement, je ne sais pas à quel degré.

M. DUYCK : Elle est la directrice scientifique, elle est la numéro deux de l'équipe.

M. APARICIO : L'Institut pour la Paix apporte du cofinancement.

Mme DE RUGY : Il faudrait regarder s'il y a des intérêts financiers en jeu.

Mme BERGÈS : Ou une entreprise, comme ça a été le cas pour certains projets, pour avoir un intérêt financier. Ici ce n'est pas le cas puisque le partenaire apporte largement plus que nous.

Mme DE RUGY : Il y a sans doute une addition commune qui est facilitée par cette proximité. Mais il n'y a pas de rémunération à la clé pour la porteuse.

Mme BERGÈS : Un point important est que nous avons insisté sur le fait que nous votions sur la liste de lauréats qui est proposée. Nous allons donc voter, peut-être en deux temps, d'abord sur les projets à rallonge ou sur la liste intégrale ?

Mme DE RUGY : Je pense qu'on peut voter sur la liste intégrale, mais il faut d'abord faire le point sur les procurations.

Mme CHIBANI donne lecture de la liste des procurations.

Mme DE RUGY : Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des procurations contre ? Des abstentions ? Il y a deux abstentions. Des abstentions parmi les procurations ? Une procuration abstention. Le choix du jury est donc approuvé.

La liste des projets lauréats pour l'appel à projets Érasme 3^e édition est validée.

Mme DE RUGY : Merci pour votre présence aujourd'hui.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

Mme CHIBANI : Il y a aussi l'approbation du PV.

M. DUBOIS-RANDÉ : J'avais oublié ! Alors pour ce PV, y a-t-il des commentaires ? Puisqu'il n'y a pas de commentaires, on passe au vote. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ? Pour les procurations, qui s'abstient ? S'oppose ? Le PV est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

M. NAILI : Je profite du CAC plénier pour intervenir et relayer un certain nombre de questions que la direction du laboratoire a posées à la Direction, à travers un courriel qui a été envoyé le 18 décembre dernier. Ces questions concernent la procédure mise en place des affectations de recherche dans le cadre de la campagne d'emploi. Je précise tout de suite que la direction de l'Emploi a reçu une réponse à travers un courriel, assez tardif puisqu'il est parvenu il y a seulement quelques jours. J'y reviendrai par la suite, mais je voudrais poser ici le problème et relayer ce qui a été dit.

Cette question intervient aussi dans le cadre d'un poste un peu spécifique. Il s'agit d'un poste de maître de conférences, et très exactement le poste 1813, un poste en 60^e section, Mécanique, génie mécanique et génie civil – je reviendrai sur ces termes – et qui provient de l'INSPÉ.

Le profil de ce poste est plutôt orienté vers des aspects de génie mécanique et il s'agit de former des professeurs qui interviendront plutôt en lycée ou en collège, dans les disciplines technologiques et professionnelles. Pour bien préciser les choses, notre laboratoire, à savoir l'UMR-CNRS, qui regroupe 120 personnes au total ; à l'UPEC, il y a 10 enseignants-chercheurs de la 60^e section où figure ce poste, et s'y ajoutent 3 chercheurs du CNRS dont un directeur de recherche, toujours dans le périmètre de la mécanique au sens large.

Étant donnée la thématique de ce poste, l'une des questions soulevées dans ce courriel exprimait la surprise de ne pas avoir été contactés pour pouvoir, *a minima*, discuter et être informés au sujet de ce poste. Aucune information n'est parvenue à la direction de ce laboratoire pour le profilage recherche de ce poste.

Cette incompréhension est d'autant plus forte que des disciplines technoscientifiques, il y en a déjà à la Faculté des Sciences ; le groupe de 10 enseignants-chercheurs anime à la Faculté des Sciences une licence de Sciences pour l'ingénieur, dans laquelle on trouve tous les aspects de la mécanique que je viens d'évoquer. Cette même équipe d'enseignants-chercheurs anime aussi un Master de Génie industriel et on nous a demandé – c'est une question sur laquelle nous sommes en train de travailler – de porter une future mention dans le périmètre du génie civil qui serait délocalisée à Sénart. Tout cela pour dire qu'il y a tout un groupe, dans cette discipline, qui pratique ces enseignements et pourtant, on a jugé inutile de prendre contact avec eux et de discuter avec eux.

Ce poste a été affecté à un autre laboratoire, le CERTES. Nous n'avons rien contre le CERTES, mais il s'avère qu'à ce jour, il n'y a aucun enseignant-chercheur permanent dans la 60^e section, dans la section Mécanique, génie mécanique, génie civil. Il s'agit plutôt d'un laboratoire orienté, dont le centre de gravité est plutôt la 62^e section, Énergétique, génie et procédés.

Je dois souligner qu'il y a déjà un poste de la composante Sénart-Fontainebleau dans la campagne actuelle d'emplois, avec l'intitulé « 60-62^e section », il y a un vide entre ces deux sections. À propos de ce poste mis en publication, historiquement, en 2021 lorsqu'il a été ouvert dans le cadre du plan IUT, notre laboratoire avait déjà été surpris qu'un poste « 60^e section » aille dans ce laboratoire.

M. DUBOIS-RANDÉ : Pourrais-tu formuler une question ? Mais je te répondrais ce qu'a déjà répondu le VPCA ; en fait, ce poste est passé dans les instances. Après qu'il n'y ait pas eu de contact avec le laboratoire, j'en suis le premier désolé, car cela aurait dû être le cas. Il y a déjà une discussion et je suis étonné que cette discussion arrive aujourd'hui. Elle a déjà eu lieu dans les instances puisque le poste est voté. *A posteriori*, on ne va pas revenir sur une campagne d'emplois. Après, qu'il faille être vigilant sur la méthode, mais par définition, nous sommes vigilants et je crois que vous êtes particulièrement vigilants sur ces sections. Je pense qu'il faut être vigilant, mais que parfois il peut y avoir des postes qui pourraient être redressés par des discussions avec le laboratoire et la composante pour régler ça. J'en suis navré pour toi, il s'agit d'un excellent laboratoire et comme tu l'as rappelé, cette discussion aurait dû avoir lieu avant. Mais là, nous nous trouvons *a posteriori*. Mais j'entends bien les éléments, c'est une méthode qui est quand même assez claire, ces discussions font l'objet d'un passage en instances très transparent. C'est maintenant que tu réagis, *a posteriori*, c'est dommage, et je regrette parce que cela aurait pu être vu avant, mais on se trouve après la bataille.

M. NAILI : Jean-Luc, c'est un peu facile de me jeter la pierre en disant que je n'ai pas réagi à temps. Je l'admets tout à fait.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je ne te jette pas la pierre. Quelle est la question ? La question est de savoir si oui, il faut être vigilant, la réponse est oui. Mais là, maintenant...

M. NAILI : La question qui est posée, la question que je pose, c'est que si l'on constate qu'une erreur a été commise au sujet de ce poste, on demande *a minima*, que ce poste soit gelé. Voilà ce que nous demandons. La question que je pose est que visiblement la procédure n'est pas claire puisque les collègues directement concernés n'ont jamais été informés, n'ont jamais été mis dans la discussion sur ce point.

Il y a tout de même toute une série d'arguments ; les choses sont limites. Si je peux terminer, concernant ce poste, il y a eu deux postes coup sur coup. Sur le premier poste, il y a des difficultés puisque visiblement ce poste est remis en concours et là on est en train de refaire la même bêtise, de notre point de vue. La deuxième chose, et je suis assez étonné, dans cette période de difficultés financières et de gel des

postes, que l'on puisse constater qu'il y a un problème et que l'on fasse comme si de rien n'était et que l'on continue comme avant.

M. DUBOIS-RANDÉ : Merci pour ce commentaire. Sophie, tu veux dire un mot ?

Mme RENAUT : Nous en avons effectivement déjà discuté. Je rejoins ce que tu disais, Jean-Luc, je suis entièrement d'accord, il y a eu un problème de méthode. Je suis la première qu'au sein de l'INSPÉ on aurait dû effectivement prendre contact le MSME. Ce qu'il s'est passé, c'est que j'avais demandé à Nicolas SCHMITT, professeur des universités qui est parti à la retraite, de s'occuper de ce recrutement ; ensuite, la maîtresse de conférences chez nous chargée de ce recrutement n'avait pas l'habitude, ce qui fait que dans les équipes, ils ont été dépassés par le temps et que tout s'est fait très vite. Je me suis renseignée depuis, parce que ce n'est pas du tout mon domaine, et je dois avouer que je ne connais pas grand-chose à la construction des bâtiments, je me suis renseignée auprès des collègues pour savoir pourquoi le CERTES. Les arguments qui m'ont été fournis sont tout de même assez précis ; il s'agit de problématiques de recherche. Les problématiques du CERTES sont beaucoup plus en lien avec l'écoconception, avec le développement durable, et avec les enjeux énergétiques, thématiques qui se retrouvent au concours CAPMP et CAPES. Tout ce qui concerne la transition écologique et l'éducation au développement durable semble se retrouver – excusez-moi je ne fais là que rapporter les paroles de mes collègues experts – semble se retrouver beaucoup moins dans le MSME ; celui-ci semble davantage axé sur les enjeux de modélisation et de simulation numériques que sur les aspects strictement expérimentaux. Ce sont ces points qui ont orienté les collègues vers le CERTES. Concernant le vivier 60, je sais seulement que le CERTES est en cours de recrutement d'un collègue de la 60^e. Je sais que le vivier existe, cela m'a été confirmé ; la difficulté c'est qu'il s'agit de trouver des collègues polyvalents entre le génie mécanique et le génie civil. Ce sont des collègues qui seront amenés à faire des visites dans les lycées professionnels en tant qu'enseignants-chercheurs pour former de futurs enseignants. Le besoin est réel : nous en avons besoin, surtout en ce moment dans le contexte actuel, de geler un poste de formation technologique professionnelle, avec Saint-Denis, je n'ose même pas imaginer ce que cela pourrait donner.

M. DUBOIS-RANDÉ : Merci. J'entends que la méthode mérite...

M. DUYCK : Une remarque sur la méthode. Comment faire pour que, si une telle erreur d'attribution de poste s'est produite, comment faire pour que cela ne se reproduise pas ?

M. DUBOIS-RANDÉ : C'est ton point de vue qu'il s'agisse d'une erreur.

M. DUYCK : C'est un point de vue qui a été exprimé. Les arguments de Salah Naili me semblent assez convaincants.

M. DUBOIS-RANDÉ : Mais ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit par... La méthode aurait été que la composante affiche les laboratoires et je suis tout à fait d'accord avec cela. Cela n'a pas été fait.

M. DUYCK : Comment faire pour que...

M. DUBOIS-RANDÉ : Eh bien la méthode ce sera que d'habitude nous sommes extrêmement vigilants et vous les laboratoires, l'êtes d'ailleurs parmi les premiers. C'est passé à travers les mailles du filet et c'est retenu. Il aurait dû y avoir une première étape, ce qui n'a pas été fait, en vigilance cela aurait pu être traité. On sera encore plus vigilant, d'ailleurs nous le sommes particulièrement. Ce poste là, nous-mêmes nous ne l'avons pas vu et il est vrai que le laboratoire ne l'a pas vu non plus. On est très vigilants. Vous n'avez pas dix remarques à formuler sur les postes.

Mme RENAUT : En termes de méthode je reconnais tout à fait que j'étais confiante dans une équipe et que j'aurais dû sans doute être beaucoup plus vigilante et me rapprocher de cette équipe et dire quels sont les laboratoires concernés, etc. Je reconnais que c'est un problème de vigilance. Mais la suite a été cohérente.

M. DUBOIS-RANDÉ : Je vous propose de clore ce débat que nous pourrions avoir de nouveau sur la méthode. Je vous propose d'avancer vers le CAC restreint.

Monsieur le Président lève la séance à 16 heures 20 minutes.